

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 février 2026 – Compte-rendu sommaire

Le 02 février 2026 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charnizay dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Serge GERVAIS, Maire, conformément aux dispositions des articles L2121-7 à L2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 30 janvier 2026

Présents

Serge GERVAIS, Jean-Paul BOTTIER, Denis GARNIER, Annette JULIEN, François LACOFFRETTE, Jean-Louis MOREAU, Chantal POINTEAU

Absents : Vivien BRUNEAU, Michel CHAIGNEAU, Clémentine DENIS, Denis RAGUIN, Lucie TROTIGNON

Ordre du jour

- Approbation des PV des séances des 18 novembre 2025 et 27 janvier 2026 ;
- Virement de crédits (Arrêté du 16 décembre 2025) ;
- Demandes de subventions (École, Croix-Rouge) ;
- Effacement de dettes (Créances éteintes : cantine d'une famille de Saint-Flovier) ;
- SACEM ;
- Bulletin municipal (devis impression) ;
- Amendes de police ;
- Demande de « Charnizay Hier et Aujourd'hui » : Installation dans les locaux de l'ancienne bibliothèque ;
- Bar : Compte- rendu de réunion des associations du 19 janvier 2026 ; Convention de mise à disposition des locaux et de la licence IV ; Proposition des statuts de la nouvelle association ;
- Questions diverses.

Faute de quorum, la séance du 27 janvier 2026 n'a pu se tenir. Le conseil municipal s'est donc réuni à nouveau.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 01 et invite l'assemblée à désigner la secrétaire de séance en la personne de Mme Annette Julien qui se porte volontaire.

L'assemblée délibérante :

- Approuve en l'état les PV des 18 novembre 2025 et 27 janvier 2026 ;
- Dans le cadre de la délibération en date du 14 avril 2025, relative à l'application de la fongibilité des crédits qui permet au maire d'opérer des virements de crédit de paiement entre chapitres de la section de fonctionnement dans la limite de 3% des dépenses réelles de celle-ci à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, est informée du virement de crédits du 16 décembre 2025 de 900 € du compte 60623 (Alimentation) vers le compte 7391112 (Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants).
- Décide d'accorder les subventions suivantes : - École : 250 € - Croix-Rouge : 200 €.
- Prend acte de l'effacement d'une dette de cantine d'une famille de Saint-Flovier et demande au maire de procéder à l'annulation de la somme de 588.40 € par l'émission d'un mandat au compte 6542, créances éteintes.
- A été informée de la démarche auprès de la SACEM, pour avoir un tarif global préférentiel pour l'ensemble des manifestations des associations. Mais il n'en est rien, car chaque association organise ses propres fêtes, et non, au nom de la collectivité. Le conseil municipal ne donne pas suite à ce dossier.
- Informée des devis reçus pour l'impression du bulletin municipal : Olo Graph /Preuilley-sur-Claire (592.00 € HT), Imagidée /Loches, (593.00 € HT), Les Presses de Touraine /Tours (895.00 € HT) et a2C com /Roche Posay (935.00 € HT), porte son choix sur l'entreprise Olo Graph.
- Est informée, dans le cadre du reversement du produit des amendes de police, des critères d'éligibilités et de refus.
- Accepte la demande de l'association « Charnizay Hier et Aujourd'hui » de transférer ces archives et matériels du premier étage au rez-de-chaussée. (Ancienne bibliothèque).
- Autorise la mise à disposition gracieuse, des locaux du bar et de sa cuisine ainsi que la licence IV, à la future association en charge de la gestion de l'établissement, et autorise le Maire à signer la convention y afférent. Monsieur Gervais remercie Mme Pointeau et M Garnier pour la gestion actuelle.

Questions diverses :

- La mise en sécurité de l'agence postale et de la mairie est à étudier prochainement. (Non éligible aux amendes de police).
- La statue de la Vierge de l'immaculée conception et sa console restaurées ont réintégrées l'église le 16 janvier dernier. Mme Blossier, restauratrice à proposer une conférence, qui pourrait avoir lieu le 28 avril prochain à l'église. Monsieur le Maire remercie l'association « Charnizay Hier et aujourd'hui » pour l'organisation de ses manifestations qui apportent un soutien financier précieux à la restauration des objets de l'Eglise. (statue, tableaux)
- Un problème de plafond a été relevé dans la salle de spectacle ; l'entreprise Parasote sera contactée. Par ailleurs, L'entreprise Cadieu /électricité sera relancée pour remplacer le carrelage endommagé lors de la pose des destratificateurs d'air (ventilateurs pour faire descendre la chaleur).
- Il est indiqué qu'une personne a manifesté son intérêt pour la location du logement situé au-dessus du bar, dont le loyer mensuel reste fixé à **370 €**.

L'ordre du jour étant épuisé, Serge GERVAIS remercie l'assemblée et lève la séance à 20h56.

Compte-rendu rédigé par Jennifer, stagiaire